



NATATION COURSE

SAISON 2017-2018

PROGRAMME ET REGLEMENTS SPORTIFS



CHAMPIONNATS DE NATIONALE 2 HIVER – Q1

Date : **du vendredi 15 décembre au dimanche 17 décembre 2017**

Bassin : **50m X 25m**

Lieu : **CHARTRES (l'Odyssee)**

Engagements extranat du lundi 4 décembre au lundi 11 décembre 2017

Droit d'engagement : 9 € par épreuve individuelle

à verser au comité régional d'origine

Les engagements non validés avant la date réglementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 18€ par épreuve individuelle.

Programme	Vendredi 15 décembre		Samedi 16 décembre		Dimanche 17 décembre	
Ouverture des portes	7 h 30	14 h 30	7 h 30	14 h 30	7 h 30	13 h 30
Début des épreuves	9 h 00	16 h 00	9 h 00	16 h 00	9 h 00	15 h 00
Épreuves	400 4 N Messieurs	400 NL Dames	200 PAPILLON Dames	200 PAPILLON Messieurs	400 4 N Dames	200 NL Messieurs
	1500 NL Dames	400 NL Messieurs	800 NL Messieurs	800 NL Dames	1500 NL Messieurs	200 NL Dames
	200 BRASSE Messieurs	200 DOS Dames	50 BRASSE Dames	50 BRASSE Messieurs	100 BRASSE Dames	100 DOS Messieurs
	200 BRASSE Dames	200 DOS Messieurs	50 DOS Messieurs	50 DOS Dames	100 BRASSE Messieurs	100 DOS Dames
	50 NL Messieurs	100 PAPILLON Dames	100 NL Dames	100 NL Messieurs	50 NL Dames	50 PAPILLON Messieurs
		100 PAPILLON Messieurs				50 PAPILLON Dames
		200 4N Dames				200 4N Messieurs

QUALIFICATION :

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs 15 ans et plus et des nageuses 14 et plus licenciés à la FFN.

Les nageurs du « collectif excellence » ne sont pas autorisés à participer à ces championnats.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours de performance fédéral. Ces derniers ont accès à l'ensemble du programme tel que prévu dans le règlement sportif. Ils doivent évoluer comme tous les autres nageurs de l'interrégion. Il est interdit de limiter l'accès aux finales pour un de ces nageurs.

Sont qualifiés les nageurs ayant réalisé au cours de la saison 2016-2017 lors des compétitions de référence qualificatives ou lors des championnats régionaux bassin de 25m (avec table de transposition) une performance entrant dans la grille de qualification interrégionale (voir annuel règlement FFN 2017-2018).

Une liste des nageurs qualifiés sera publiée sur le site ExtraNat FFN huit jours après la date limite d'organisation les championnats régionaux bassin de 25m.

Les nageurs qualifiés ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, PLUS une épreuve complémentaire. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve proposée sur l'espace extraNat

PROGRAMME :

Toutes les épreuves seront nagées classement au temps.

RECOMPENSES :

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve seront récompensés, de même que les trois premiers juniors 1 et juniors 2.

JURY :

Chaque club ayant au moins 4 nageurs qualifiés doit fournir un officiel (par réunion).

Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion

CHAMPIONNATS DE L'OUEST INTERCLUBS MAITRES

Date : **dimanche 28 janvier 2018**

Bassin : **25 m x 25 m**

Lieu : **CHOLET**

Engagements extranat du mardi 16 janvier au mardi 23 janvier 2018

Droit d'engagement : 100 € par équipe

à verser au comité régional d'origine

Les engagements non validés avant la date règlementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 200€.

Date	Dimanche 28 janvier	Dimanche 28 janvier
Ouverture des portes	8 h 30	14 h 00
Début des épreuves	9 h 45	15 h 15
Epreuves	10 X 50 NL	100 NL
	400 NL	50 BRASSE
	100 PAPILLON	100 DOS
	50 DOS	50 PAPILLON
	100 BRASSE	200 4N
	50 NL	4 X 50 4N

PHASE DE QUALIFICATION

Afin de permettre la qualification à la finale nationale, les équipes doivent participer à une poule de qualification régionale respectant le programme de la finale nationale. La période de qualification est fixée du samedi 16 septembre au dimanche 3 décembre 2017. Le classement national des interclubs sera publié le mercredi 6 décembre 2017. Les clubs disposeront de cinq jours pour toute réclamation.

À l'issue de cette période, le classement sera considéré comme officiel et définitif.

MODE DE QUALIFICATION

Les 60 équipes de l'interrégion (à l'exception des équipes qualifiées en nationale) seront qualifiées dans la limite de trois équipes par club. Les équipes classées ensuite (de la 61ème à la 80ème place sont réservistes). Toutes ces équipes, y compris les 60 premières, doivent confirmer sur extraNat leur participation au plus tard le mercredi 13 décembre 2017. La liste définitive sera publiée le vendredi 15 décembre 2017.

REGLEMENT SPECIFIQUE

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1993 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale).

Chaque équipe est composée de dix licenciés du même club.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents.

Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et à un relais (la participation au relais 10 x 50 m nage libre est obligatoire). Le relais 4 x 50 4N est composé obligatoirement de 2 femmes et 2 hommes.

La participation d'une équipe du club organisateur est autorisée d'office.

CLASSEMENT

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale. La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement.

■ **Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi :**

Temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

■ **Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :**

Pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table dames en relais. Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

- 4 x 50 m 4 nages : cotation FFN du 4 x 50 m 4 nages messieurs après correction par les coefficients.

- 10 x 50 m nage libre : cotation FFN du 10 x 50 m nage libre après correction par les coefficients.

RECOMPENSES : Les trois premières équipes au classement général seront récompensées par une coupe et une médaille individuelle.

JURY

Chaque club ayant deux équipes est tenu de fournir un officiel par réunion

Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion

CHAMPIONNATS DE NATIONALE 2 PRINTEMPS – Q2

Date : **du vendredi 23 mars au dimanche 25 mars 2018**

Bassin : **50 m x 20 m**

Lieu : **TOURS**

Engagements extranat du lundi 12 mars au lundi 19 mars 2018

Droit d'engagement : 9 € par épreuve individuelle à verser au comité régional d'origine

Les engagements non validés avant la date règlementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 18€ par épreuve individuelle.

Programme	Vendredi 23 mars		Samedi 24 mars		Dimanche 25 mars	
Ouverture des portes	7 h 30	15 h 00	7 h 30	15 h 00	7 h 30	13h 30
Début des épreuves	9 h 00	16 h 30	9 h 00	16 h 30	9 h 00	15 h 00
Type d'épreuve	Séries	Finales ou 2 séries rapides*	Séries	Finales ou 2 séries rapides*	Séries	Finales ou 2 séries rapides*
Épreuves	100 PAPILLON D	1500 NL M*	200 DOS D	1500 NL D*	100 PAPILLON M	800 NL D*
	200 PAPILLON M	100 PAPILLON D	200 DOS M	800 NL M*	200 PAPILLON D	100 PAPILLON M
	400 NL D	200 PAPILLON M	50 PAPILLON D	200 DOS D	400 NL M	200 PAPILLON D
	200 4 N M	400 NL Dames	50 PAPILLON M	200 DOS M	200 4N D	400 NL M
	50 DOS D	200 4 N M	400 4N D	50 PAPILLON D	50 DOS M	200 4N D
	100 DOS M	50 DOS D	400 4N M	50 PAPILLON M	100 DOS D	50 DOS M
	200 BRASSE D	100 DOS M	200 NL Dames	400 4N D	200 BRASSE M	100 DOS D
	100 BRASSE M	200 BRASSE D	200 NL M	400 4N M	100 BRASSE D	200 BRASSE M
	50 NL D	100 BRASSE M	50 BRASSE D	200 NL D	50 NL M	100 BRASSE D
	100 NL M	50 NL D	50 BRASSE M	200 NL M	100 NL D	50 NL M
	1500 NL M	100 NL M	1500 NL D	50 BRASSE D	800 NL D	100 NL D
			800 NL M	50 BRASSE M		

QUALIFICATION :

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs 15 ans et plus et des nageuses 14 ans et plus.

Les nageurs du « collectif excellence » ne sont pas autorisés à participer à ces championnats.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours de performance fédéral. Ces derniers ont accès à l'ensemble du programme tel que prévu dans le règlement sportif. Ils doivent évoluer comme tous les autres nageurs de l'interrégion. Il est interdit de limiter l'accès aux finales pour un de ces nageurs.

Sont qualifiés les nageurs ayant réalisé au cours de la saison 2016-2017 lors des compétitions de référence qualificatives ou lors des championnats régionaux bassin de 50m les critères de qualifications requis (temps + place) - (voir annuel règlement FFN 2017-2018).

Une liste des nageurs qualifiés sera publiée sur le site ExtraNat FFN huit jours après la date limite d'organisation les championnats régionaux bassin de 50m.

Les nageurs qualifiés ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, PLUS une épreuve complémentaire. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve proposée sur l'espace extraNat

PROGRAMME :

Les séries seront nagées toutes catégories confondues avec finales A et B toutes catégories et finale C réservée aux nageuses 15 ans et moins et aux nageurs 16 ans et moins non retenus en finale A ou B. les 800 et 1500 NL seront nagés séries lentes le matin et séries rapides l'après-midi (* 1, 2 ou 3 séries en fonction du nombre d'(engagés)..

RECOMPENSES :

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve seront récompensés, de même que les trois premiers juniors 1 et juniors 2. Pour les récompenses juniors, les finales A et B priment sur les finales C.

JURY :

Chaque club ayant au moins 4 nageurs qualifiés doit fournir un officiel (par réunion).

Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion

CHAMPIONNATS DE NATIONALE 3 – Q2

Date : **samedi 31 mars et dimanche 1er avril 2018**

Bassin : **50 m x 20 m**

Lieu : **GRAND COURONNE**

Engagements extranat du mardi 20 mars au mardi 27 mars 2018

Droit d'engagement : 9 € par épreuve individuelle à verser au comité régional d'origine

Les engagements non validés avant la date réglementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 18€ par épreuve individuelle.

Programme	SAMEDI 31 MARS 2018	DIMANCHE 1 ^{er} AVRIL 2018	DIMANCHE 1 ^{er} AVRIL 2018
Ouverture des portes	13 heures	7 heures 30	13 heures 30
Début des épreuves	14 heures 30	9 heures	15 heures
Programme	1500 NL Messieurs 100 Dos (D & M) 50 Brasse (D & M) 200 NL (D & M) 100 Papillon (D & M) 400 4 Nages (D & M) 800 NL Dames	50 Dos (D & M) 50 Papillon (D & M) 400 NL (D & M) 200 Brasse (D & M) 200 4 Nages (D & M) 100 NL (D & M)	1500 NL Dames 200 Dos (M & D) 200 Papillon (M & D) 800 NL Messieurs 100 Brasse (D & M) 50 NL (D & M)

QUALIFICATION :

Les nageurs du collectif excellence et les nageurs qualifiés aux championnats N2 de printemps ne sont pas autorisés à participer à ces championnats.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive. Ces derniers ont accès à l'ensemble du programme tel que prévu dans le règlement sportif.

Les nageurs ayant réalisé les temps de qualification de la grille interrégionale N3 (spécifique Ouest) lors des épreuves suivantes pourront participer :

- Championnats N2 hiver Q1
- Championnats régionaux en bassin de 50 m

Les nageurs qualifiés ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, PLUS une épreuve complémentaire. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance proposée sur l'espace ExtraNat

PROGRAMME :

Les séries seront nagées toutes catégories confondues classement au temps.

RECOMPENSES :

S'agissant d'une compétition réservée aux nageurs non qualifiés aux N2-Q2, les trois premiers nageurs, toutes catégories confondues, de chaque épreuve recevront un cadeau mais pas de médaille.

JURY :

Chaque club ayant au moins 4 nageurs qualifiés doit fournir un officiel (par réunion)

Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion

GRILLE N3 OUEST

FILLES			Epreuves	GARCONS		
14/15 ANS	16/17 ans	18 ans et plus		15/16 ans	17/18 ans	19 ans et plus
0:30,75	0:29,95	0:29,37	50 NL	0:27,67	0:26,71	0:25,95
1:06,66	1:04,58	1:03,38	100 NL	0:59,80	0:57,78	0:56,19
2:24,47	2:19,50	2:17,11	200 NL	2:10,67	2:05,91	2:02,83
5:04,00	4:54,49	4:49,97	400 NL	4:37,63	4:28,50	4:23,28
10:27,21	10:10,00	9:53,71	800 NL	9:20,45	9:03,38	8:53,62
20:42,30	19:37,91	19:01,82	1500 NL	18:43,24	17:54,46	17:30,42
0:36,13	0:34,71	0:34,03	50 Dos	0:32,87	0:31,30	0:30,44
1:17,13	1:14,36	1:12,96	100 Dos	1:10,44	1:07,14	1:05,43
2:45,29	2:39,49	2:36,86	200 Dos	2:31,29	2:24,54	2:21,44
0:41,05	0:38,99	0:38,05	50 Bra.	0:37,05	0:34,69	0:33,37
1:28,55	1:24,76	1:22,64	100 Bra.	1:21,64	1:16,43	1:13,39
3:10,25	3:02,04	2:58,35	200 Bra.	2:59,25	2:47,45	2:41,14
0:33,62	0:32,25	0:31,53	50 Pap.	0:29,87	0:28,53	0:27,63
1:17,50	1:13,01	1:11,05	100 Pap.	1:07,55	1:03,76	1:01,56
3:06,44	2:50,70	2:45,35	200 Pap.	2:50,09	2:29,74	2:23,07
2:43,20	2:38,98	2:36,30	200 4 N	2:28,93	2:23,66	2:20,24
5:54,83	5:39,74	5:33,27	400 4 N	5:22,14	5:09,06	5:01,61

COUPE DE L'OUEST DES DEPARTEMENTS	
Date : samedi 7 juillet et dimanche 8 juillet 2018	
Bassin : 25 m x 15 m	Lieu : ST LO
Engagements extranat du mardi 26 juin au mardi 3 juillet 2018	

Droit d'engagement : 200 € par département

à verser au comité régional d'origine

Les engagements non validés avant la date règlementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 400€.

Date	Samedi 7 juillet	Dimanche 8 juillet
Ouverture des portes	15 h 00	8 h 00
Début des épreuves	17 h 00	10 h 00
Epreuves	8 x 50 m nage libre filles	100 brasse filles
	8 x 50 nage libre garçons	100 brasse garçons
	Course des remplaçants	100 nage libre filles
	100 papillon garçons	100 nage libre garçons
	100 papillon filles	Course des remplaçants
	100 dos garçons	8 x 100 4 nages individuel filles
	100 dos filles	8 x 100 4 nages individuel garçons

Catégories :

Cette compétition est réservée à des **sélections départementales de 8 nageuses 13 ans et moins et 8 nageurs 14 ans et moins** + 1 remplaçant par équipe.

Règlement :

Chaque équipe présente obligatoirement 4 nageurs par épreuve individuelle et 1 équipe par relais. Un nageur doit participer à **deux épreuves individuelles de 100 m et aux deux relais**. Pour le relais 8 x 100 4N, il faut entendre que chaque nageur effectue un 100 4N individuel.

NB - S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique,

Le remplacement d'un nageur :

Le nageur remplaçant peut devenir titulaire à partir du moment où un nageur titulaire est dans l'incapacité de pouvoir assurer sa course. Dans le cas d'une blessure, le comité départemental devra fournir un certificat médical justifiant cette incapacité dans les quarante-huit heures suivant la compétition. Pour les autres cas, le conseiller technique régional ou son représentant, en accord avec le délégué de la commission sportive, se réserve le droit d'autoriser le remplacement d'un nageur titulaire.

Echauffement :

Echauffement des équipes filles le samedi de 15 h 00 à 16 h 00 et le dimanche de 8 h à 9 h Echauffement des équipes garçons le samedi de 16 h 00 à 17 h 00 et le dimanche à 9 h à 10 h

Classement :

Il s'effectue par addition des points à la table de cotation fédérale sur l'ensemble des épreuves. Les points des relais ne sont pas doublés.

Les trois premières équipes filles et les trois premières équipes garçons seront récompensées (coupes)

Un trophée récompensera le meilleur département (addition filles et garçons)

Jury:

Chaque département est tenu de fournir un officiel par réunion

Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion